

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Raconte-moi la caravane bien lunée, contes en caravane » entre Catherine TRUFIER et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

Décision N° 2023-46

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser des événements culturels, tels que la Fête des mômes qui aura lieu les 3 et 4 juin 2023,

VU les propositions de Madame Catherine TRUFIER, conteuse, de programmer le dimanche 4 juin 2023, le spectacle « Raconte-moi la caravane bien lunée, contes en caravane » pour un montant de 1 750 € TTC (mille sept cents euros),

DECIDE

DE SIGNER le contrat de cession avec Madame Catherine TRUFIER,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes, soit 1 750,00 € TTC.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 7/02/2023,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération